Fondée en 1977

Nouveaux Droits de l'Homme

NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME
NDH-CAMEROUN

BP 4063 Yaoundé-Cameroun
Tél. : (237) 22 01 12 47
Fax : (237) 22 21 38 63
Email : ndhcam@yahoo.fr
Site Web : www.ndhcam.org

SOS N° 130

Harcèlement des défenseurs de droits de l'homme au Cameroun Exclusion de l'Université et arrestation de deux étudiants responsables de l'ADDEC

NDH-Cameroun a été informé de la nouvelle cabale orchestrée par les pouvoirs publics contre les responsables de l'Association de Défense des Droits des Etudiants du Cameroun (ADDEC).

BATOUM Nyobe Jean Thierry et **TCHALEU Barthélémy**, adhérents, président et secrétaire général du bureau exécutif national de l'Addec et respectivement étudiants à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Ecole Nationale Polytechnique de Yaoundé I, ont été exclus de leurs établissements respectifs, par décisions N°18140564/MINESUP/DAJ du 25/08/2014 et N°18140571 /MINESUP/DAJ du 03/09/2014 du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Ces décisions sont à n'en point douter, la conséquence des multiples actions de l'ADDEC au profit des étudiants, notamment la « dénonciation pacifique de l'augmentation des droits universitaires de 50.000 FCFA à 56.000 FCFA ».

Pr ailleurs, le 10 octobre 2014, l'étudiant Clovis Nana a été arrêté dans le Campus de l'université de Yaoundé 1, et torturé« sur ordre du Recteur » selon un communiqué de l'Addec, par la milice du Rectorat. Il est actuellement détenu au commissariat du 5ème arrondissement de la ville de Yaoundé en même temps que M. Tchaleu Barthélemy qui a lui aussi été arrêté alors qu'il venait s'enquerir de la situation de son camarade Nana.

NDH-Cameroun tient à faire quelques précisions sur les raisons avancées par le MINSUP pour soutenir sa décision d'exclusion des leaders estudiantins, notamment : fraude à l'examen de fin de premier semestre, incitation à la désobéissance, affichage et distribution des tracts.

Sur la fraude à l'examen de fin de premier semestre :
NDH-Cameroun note que cet argument ne peut pas résister à la critique dès lors qu'il est évoqué au moment même où les Chefs d'établissements où fréquentent ces activistes avaient déjà rendu public les résultats consacrant leur admission en classe supérieure.

Sur l'incitation à la désobéissance :
NDH-Cameroun rappelle que les 02 mis en cause sont des leaders régulièrement élus d'une association de défense des droits des étudiants légalement constituée au Cameroun depuis 2006. L'Addec, comme toutes les organisations de cette nature ont pour mode d'action la sensibilisation et la mobilisation pacifique. Ce mode opératoire ne saurait donc être convertit en « incitation à la désobéissance »

Sur l'affichage et la distribution des tracts :
NDH-Cameroun constate que les autorités concernées font de l'amalgame en considérant des communiqués signés par leurs auteurs comme des tracts qui, par essence sont anonymes. La production, la distribution et l'affichage des communiqués par des dirigeants d'une association légalement constituée ne saurait être assimilée à une action séditieuse.

Au regard de ce qui précède,
Nouveaux Droits de l'Homme, dans la même lancée que le Forum de la Société Civile pour la Démocratie,

- **Dénonce les manœuvres d'intimidation et de harcèlement des défenseurs des droits de l'homme ainsi utilisées par les pouvoirs publics**
- **Exige la levée immédiate et sans condition de cette mesure d'exclusion des étudiants,**
- **Demande la réhabilitation des étudiants Batoum et Tchaleu,**
- **Exige la levée de la décision imposant une somme illégale de 6000 fcfa aux étudiants au motif des frais de carte d'étudiant et d'assurance.** NDH-Cameroun rappelle de ce fait que le décret présidentiel instituant les frais universitaires en a fixé le montant de manière absolue et seule un autre décret de la même autorité peut en modifier le montant .
- **Exige la libération immédiate des étudiants Tchaleu et Clovis Nana**
- **Demande aux autorités judiciaires camerounaises de prendre des mesures urgentes pour arrêter et traduire en justice les individus, qui sous des casquettes de « Campus Police » ont séquestré et perpétré des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants sur les étudiants.**

Fait à Yaoundé, le 13 octobre 2014

Pour NDH-Cameroun

Cyrille Rolande Bechon
Directrice Exécutive
Tél 22 01 12 47
ndhcam@yahoo.fr
rolande@ndhcam.org

/